



Recherche d'héritiers : obligations vis à vis du généalogiste

Par **Eiffailes**, le **18/05/2009** à **14:16**

Bonjour,

Je viens d'être contactée, il y a quelques semaines, par une étude de généalogistes car je suis héritière en lieu et place de mon père décédé récemment, d'une arrière grand tante disparue en janvier dernier. Nous sommes vraisemblablement 13 héritiers.

Le généalogiste me demande de lui renvoyer une procuration pour contacts divers avec le notaire et agir à ma place. Ses frais se montent à 30 % de ma part d'héritage !!!! J'essaie d'entrer en contact (tél., mail) avec le notaire désigné pour la succession mais je ne reçois aucune réponse.

Quels sont mes droits et obligations ? Suis-je dans l'obligation de traiter avec cette étude de généalogistes ou puis-je traiter directement avec le notaire désigné pour les affaires de cette arrière grand tante ?

Grand merci pour votre réponse !